L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 13 MAI.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XXV.

LION ET TIGRE.

(Suite.)

La distance que les chevaux avaient franchie était assez courte.

Arrivés à deux cents pas environ de la maison, Marcof fit arrêter Boishardy près d'un mur qui l'abritait de son ombre.

Puis, saisissant le bras de Keinec, tous deux s'avancèrent, profitant habilement de tout ce qui pouvait dissimuler leur marche.

—Ecoute, dit le marin, les sans-culottes ont sans doute placé une ou deux sentinelles à la porte du cabaret.

"Il faut que ces sentinelles meurent sans pousser un cri.

"Laisse tes pistolets à ta ceinture.

"Assure-toi seulement que la chaine qui retient ta hache à ton bras droit est solidement accrochée.

"Bien, c'est cela!

"Maintenant prends ce poignard.

Marcof tirant deux espèces de dagues cotses de la poche de sa carmagnole en remit une à Keinec et garda l'autre.

—Encore une recommandation, continua-t-il. Ne frappe qu'à la gorge, mais frappe d'une main ferme et enfonce jusqu'au manche. L'homme qui meurt ainsi tombe sans pousser un soupir.

"Tu m'as bien compris.

—Parfaitement! répondit Keinec.

—Rappelle-toi que si Yvonne est à Nantes, Carfor, mieux que personne, peut nous en donner des nouvelles; car il sait tout ce qui se passe dans la ville. Il faut donc que nous le prenions vivant.

—Compte sur moi, Marcof! Ou je mourrai sous tes yeux ou nous aurons Carfor!

—Nous réussirons et tu ne mourras pas, car Dieu est juste, et c'est lui qui nous envoie ce misérable.

"Ils sont vingt qui l'accompagnent distu! ce serait folie que de vouloir lutter et livrer un combat en règle.

"Ce qu'il nous faut seulement, c'est Carfor; peu nous importe les autres!

"Donc il s'agit de pratiquer une trouée jusqu'à lui et de l'enlever de vive force.

"Une fois ce brigand entre nos mains, nous passerons sur ceux qui voudraient nous arrêter ou le défendre, et nous fuirons au plus vite.

"Convenons seulement que celui de nous deux qui atteindra le premier Carfor l'emportera, et que l'autre protégera sa sortie.

"C'est dit, n'est-ce pas!

—Oui.

—Alors séparons-nous, et ne te laisse pas entraîner par l'ardeur de la lutte; ne frappe que ce qu'il faudra frapper.

Keinec fit un signe affirmatif, et s'apprêtait à pénétrer dans la cour, lorsque Marcof le retint encore par la main.

"Sous les bosquets à ta gauche: dit le marin, et s'il y a deux sentinelles, égorge le sans-culotte qui se trouvera le plus éloigné de la maison: je réponds de l'autre.

"Seulement ne t'élance qu'au moment où tu m'entendras siffler doucement: ce sera le signal qui t'apprendra que je suis prêt, et il est essentiel que nous agissions ensemble!

"Maintenant rappelle-toi les ruses des Indiens d'Amérique, avec lesquels nous avons combattu: profite des moindres accidents, de l'épaisseur du brouillard, et ne frappe qu'à coup sûr, car de ce premier coup dépend peut-être notre sort et celui de ceux que nous voulons sauver.

"Donne-moi la main, et songe à Yvonne!

Les deux hommes s'étreignirent les mains en silence, et se quittèrent pour pénétrer dans la cour.

Keinec appuya sur la gauche et Marcof gagna le côté droit, puis les ténèbres les séparèrent.

Ainsi que l'avait supposé Marcof, Pinard avait laissé au dehors deux de ses compagnons avec ordre de veiller attentivement, dans la crainte que ceux qu'il voulait surprendre ne lui échappassent par un moyen qu'il ignorait.

L'un des sans-culottes se promenait devant la porte du cabaret et sa silhouette se détachait nettement sur l'intérieur de la maison éclairée par les torches des soldats de la compagnie Marat.

L'autre, placé à la hauteur des premiers bosquets, disparaissait au milieu de l'obscurité profonde.

Ces précautions prises, Pinard avait pénétré dans la maison à la tête du reste de ses hommes.

Toujours persuadé que Marcof, Boishardy et Keinec n'avaient pas agi seuls, il s'attendait à trouver une résistance sérieuse, aussi n'avançait-il qu'avec une prudence calculée.

Laissant la moitié de son monde au pied de l'escalier dans la pièce où se trouvait le comptoir, il fit allumer des torches et des flambeaux qui étaient symétriquement rangés sur une planche voisine, puis il tourna le bouton de la porte donnant dans la salle commune, celle-là même où gisaient dans leur sang Brutus et ses collègues.

Aucun être vivant ne se présenta aux yeux étonnés du sans-culotte.

Fouillant scrupuleusement la vaste chambre, il s'assura qu'aucune autre issue que celle par laquelle il venait de pénétrer n'avait pu protéger la fuite des royalistes.

Repoussant du pied les cadavres qui gênaient leur marche, Pinard et ses subordonnés examinèrent les fenêtres; toutes étaient fermées en dedans.

Le sans-culotte vomit une suite d'énergiques jurons.

—Les gueux nous auront sentis! s'écria-t-il. Ils se sont sauvés comme des lâches!

Cette supposition, que le silence qui régnait dans l'auberge semblait justifier, fit éclater l'ardeur belliqueuse des sans-culottes que l'approche du danger avait menacé d'éteindre.

—Fouil ons la cuisine! dit un des assistants.

Pinard laissa deux autres hommes dans la salle et gagna la cuisine située du côté opposé.

Elle était également déserte et les fenêtres qui donnaient sur le jardin étaient fermées en dedans, comme celles de la salle.

—Ils sont au premier, peut-être! murmura Pinard. Allons! explorons la maison tout entière, mais surtout que l'on garde bien la porte d'en bas!

Et, toujours suivi des siens, il gravit les marches de l'escalier.

Trois hommes étaient demeurés dans l'étroit couloir sur lequel ouvrait la porte.

Ces trois hommes pouvaient facilement communiquer avec les deux sentinelles placées au-dehors, bien que la nuit les empêchât de les distinguer.

C'était donc, en somme, cinq obstacles vivants qu'allaient avoir à affronter Marcof et Keinec pour pénétrer seulement dans le cabaret.

Ces dispositions venaient d'être établies, et Pinard et ses amis atteignaient le premier étage au moment où les deux royalistes suivaient chacun l'un des côtés de la cour, toujours protégés par le brouillard qui redoublait d'intensité et par les treillages arrondis des bosquets placés sur deux lignes parallèles.

Keinec se glissait avec une précaution infinie, étouffant le bruit de ses pas, le poignard serré dans la main droite et l'œil ardemment fixé en avant.

Marcof, imitant la même marche, avançait pas à pas, le corps ramassé sur lui-même, les jarrets à demi-pliés comme une bête fauve guettant la proie sur laquelle elle va bondir.

Le marin se dirigeait vers la maison qu'il voulait atteindre pour s'élancer sur le sans-culotte dont il distinguait la forme malgré l'opacité des ténèbres, éclairée qu'elle était par les lumières brillant dans le corridor.

Bientôt il aperçut l'ombre de la première sentinelle se projetant presque à la portée de son bras; celle-ci, d'après le plan arrêté, appartenait à Keinec. Marcof ne s'en préoccupa donc pas.

Se courbant vers la terre, il se coucha doucement et se mit à ramper pour passer sans éveiller l'attention du patriote.

En ce moment un vacarme véritablement infernal éclata au premier étage du cabaret.

C'était Pinard et ses compagnons qui, furieux de l'inutilité de leurs recherches, brisaient les meubles de maître Nicoud pour passer leur colère impuissante.

Des cris, des blasphèmes, des imprécations ignobles retentissaient par les fenêtres enfoncées.

Ce bruit subit fit tourner la tête au sans-culotte au pied duquel passait Marcof.

Le marin, profitant de l'heureux hasard qui le protégeait, s'élança rapidement et atteignit la maison: là il se blottit et attendit.

La seconde sentinelle, accomplissant sa promenade régulière, était à l'extrémité de l'auberge, mais devait passer, en revenant devant le royaliste accroupi.

Marcof avait la main gauche appuyée sur la terre pour être à même de donner plus de puissance à son élan, et sa main droite armée de la dague corse à la lame triangulaire, rapprochée de la poitrine.

Une minute se passa, minute terrible, pendant la durée de laquelle toutes les facultés du marin se concentrèrent sur un même point, se réunissant pour atteindre un seul but; la mort de celui qui approchait.

Enfin, le sans-culotte tourna sur ses sabots et, longeant la maison, atteignit l'endroit où se tenait Marcof.

Les nerfs du marin se détendirent d'un seul coup, comme la corde d'une arbalète, et il s'élança d'un seul bond en lançant dans l'espace un sifflement aigu.

La flèche d'un archer ne serait pas arrivée plus rapide que la lame acérée du poignard de Marcof au cou de la sentinelle, qu'elle traversa de part en part.

Le sans-culotte, littéralement égorgé, roula sur le sable sans exhaler une seule plainte.

A peine Marcof se redressait-il, que Keinec était devant lui.

—C'est fait, dit simplement le jeune homme en montrant son poignard ensanglanté.

—Bien, mon gars! Maintenant, le plus difficile reste à faire, mais nous le ferons! Suis-moi; seulement, si tu te trouves avant moi en face du berger, étends-le d'un coup de poing, mais ne frappe pas trop fort; il ne faut pas l'assommer.

—Je tâcherai.

—Viens!

Et Marcof entra résolûment dans l'auberge.

Un épouvantable tumulte y régnait du rez-de-chaussée aux combles.

Les sans-culottes ne désespérant pas encore du résultat de leur expédition, en dépit de leurs premières et infructueuses recherches, s'étaient éparpillés dans la maison et la sondaient de la cave au grenier.

En arrivant près de l'escalier, Marcof se trouva face à face avec l'un de ceux que Pinard avait laissés dans le couloir donnant accès dans la salle commune.

—Où est Pinard? demanda-t-il brusquement.

—Il cherche des aristocrates, répondit le patriote, [illegible] déchirés [illegible] du quartier, n'ont pas de meilleurs soupçon chez qui peut se déclarer.

—Est-il en haut, en bas, dans la salle?

—Est-ce que je le sais.

—Tonnerre! sais-tu que j'ai un ordre du Comité à lui remettre, et que cet ordre ne peut souffrir aucun retard!

—Attends, alors, je vais l'appeler.

Et le sans-culotte, enflant la voix, cria à tue-tête:

—Ohé, Pinard! ohé, Pinard! on vient te chercher de la part du Comité!

—Qui cela? répondit Pinard, dont la voix partit de l'étage supérieur.

—J'en sais rien.

—Eh bien, dis que l'on monte!

—Monte! répéta le sans-culotte.

Marcof passa devant le soldat de la compagnie Marat et, suivi de Keinec, il s'élança sur les marches de l'escalier avec une énergie que décuplait l'imminence du danger.

Tous deux eurent soin de baisser la tête afin que Carfor ne pût reconnaître de loin les traits de leur visage, car le digne patriote se penchait sur la rampe pour examiner les nouveaux venus.

Le lieutenant de Carrier était sur le palier du premier étage entouré de trois sans-culottes portant des flambeaux.

Marcof, en arrivant au sommet de l'escalier, redressa sa tête menaçante qui se trouva tout à coup éclairée par le feu des lumières.

Carfor poussa un cri.

—Les aristocrates! les....

Il n'eut pas le temps d'achever.

Le marin s'était élancé sur lui.

Mais Pinard, se jetant en arrière, se retrancha derrière un sans-culotte.

Marcof, frappant dans le vide, fut entraîné par la force du coup qu'il portait.

Il trébucha, chancela et tomba sur ses genoux; un sans-culotte leva son sabre sur lui; peut-être c'en était-il fait du frère de Philippe de Loc-Ronan, lorsque Keinec, saisissant entre ses mains de fer l'homme qui allait frapper, l'enleva et le jeta par-dessus la rampe de l'escalier.

Puis, renversant un second du revers de sa hache, il asséna à Carfor un de ces énergiques coups de poing comme les mate'ots savent seuls en donner, un coup de poing à assommer un cheval, à renverser une cloison.

Pinard le reçut en plein visage.

Le sang jaillit du nez, de la bouche et des yeux, et le misérable roula sans connaissance.

Pendant ce temps, Marcof s'était relevé et terrassait le troisième combattant auquel il ouvrit la poitrine d'un coup de poignard.

Keinec avait saisi Carfor dans ses bras et le chargeait sur ses épaules.

—Viens! hâtons-nous! s'écria Marcof en s'élançant en avant.

Mais le bruit de la lutte, si courte qu'elle eût été, avait donné l'éveil aux autres sans-culottes.

Les premières marches de l'escalier et la porte de sortie se trouvaient obstruées par huit ou dix hommes.

Marcof brandit sa hache et sauta tête baissée, toujours suivi par le brave gars qui étreignait à l'étouffer le corps inanimé de l'ancien berger de Penmarckh.

Les sans-culottes les reçurent la baïonnette et la pique en avant, appelant à leur aide leurs autres compagnons, qui accoururent de tous côtés.

Marcof tomba au milieu d'un cercle pressé d'ennemis menaçants.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 12 mai 1871.

Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché monétaire proprement dit. Les billets de commerce et les billets accompagnés de garanties collatérales n'ont pas varié, mais le taux du papier hypothécaire No 1, qui est encore en meilleure demande, est devenu plus facile. $3,300 sur bonne hypothèque ont été prises aujourd'hui à 9 1/2. Nous cotons — à 8 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales; 8 à 10 les bons; 8 à 10 les billets de commerce No 1, à courte échéance, sans garanties collatérales; 12 à 13 les bons et ceux de second ordre; 10 à 12 les No 1 à longue échéance. Le papier hypothécaire est à 9 à — le No 1 et 10 à 11 le No 2.

L'or a ouvert à 111 1/4 à 111 1/2 contre 111 1/8 à New-York et fermé à 111 1/2 à 111 5/8 contre 111 3/8 à New York. Les transactions comprennent $1000, $2000 et $5000 à 111 3/8, $1500, $1500, $10,000, $18,000, $20,000 et $30,000 à 111 1/2, $12,000 à 111 7/16, $2500, $5000, $5000 et $14,000 à 111 5/8.—Dans l'argent, une petite somme en demi-piastres américaines s'est vendue à 108 1/2. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 3/4 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 2 3/4 à 3 de prime sur l'or.

Le change étranger s'est affermi avec l'or et, à la clôture, il y avait hausse de 1/8 à 1/4 pour cent. Les opérations de sterling s'élèvent à plus de 45,000 livres, dont 5000 connaissement à 121 7/8, 2500 et 5000 à 122, —— connaissement et clear à 122 à 122 1/8, 10,000 à 121 7/8 à 122 1/4, 3000 clear No 1 à 122 1/4, 5000 connaissement No 1 et clear à 122 à 122 3/8, 10,000 de banque et de banquiers à 123 3/4.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de francs. Le sterling peut être coté maintenant à 122 à 122 3/8 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et —— à 123 le change de banque.

Le change américain a été calme mais ferme. Les banques ont encore tiré sur New York, à vue, pour remises, à 3/8 de prime. Les ventes sont: $10,000, $20,000 et $25,000, en change de commerce, à vue, sur New York, à 1/4 de prime, $60,000 en change de commerce, $25,000 de banque et $25,000 de banquiers à 9 3/2, $25,000, $20,000 et $40,000 de banquiers, $30,000 en change de commerce à 5/16 et $10,000, sur Louisville, à vue, au pair.

Les ventes de checks en or ont été un peu plus fortes. $15,000 de banquiers se sont vendues au pair à 1/16 de prime et $20,000, pour de la monnaie courante, à 1/16. Le taux des banques, pour remises, est de 1/4 pour cent de prime.

Il ne s'est presque rien fait dans les actions. Nous avons remarqué, parmi les offres, 500 actions de la compagnie de Navigation de la vallée du Mississippi à $2 50 mais il n'y a pas eu d'acheteurs. Les Abattoirs qui, d'abord, étaient à $34 75, sont tombés, et un lot de 25 s'est vendu à $34. A la clôture on en a demandé davantage à $34, mais il ne s'en trouvait presque pas sur le marché. 20 actions du canal du Mississippi et du golfe du Mexique (avec le privilége du dessèchement) ont changé de mains à $290 et 45 de la banque du Canal à $41 75.

On n'a pas annoncé de ventes de bonds. $1000 de mandats de l'Etat (2 mandats de $500) se sont vendus à $49, $400 à 50 et $500 (2 de $250) à 52. Les courtiers les ont achetés à 49 à 50 les gros et à 50 les petits; ils ont vendu les premiers à 50 et 52 et les seconds à 60 à 64. Les mandats de la police métropolitaine sont cotés à 98 1/4 à 98 3/4.

Quelques courtiers ont acheté les billets de la ville à 25 et les ont vendus à 22 et 23 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi, 12 mai 1871.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui en embrassé 3350 balles, prises à des prix plus plains pour l'ordinary et le middling. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	7¾ à 8¼	—
Low ordinary	9¼ à 10¼	—
Ordinary	11¼ à 12¼	12¼
Good ordinary	13¾ à 13¾	13¾
Low middling	14¼ à 14¾	14¾
Middling	15¼ à 15¾	15¾
Strict Middling	15¾ à —	—
Good middling nominal		16

La demande a été bonne, mais les opérations ont été restreintes par la faiblesse de l'approvisionnement et par les prétentions intenses des facteurs, de sorte que le marché a montré moins d'animation qu'il ne l'avait fait hier. Un style entre le strict good ordinary et le low middling s'est vendu à 14 c et une liste désirable a changé de mains à 14¾ c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		20696
Arriv. dep. le dern. état	4990	
Arrivé précédemm	1384192	1389089
		1409185
Expédié aujourd'hui	5636	
Expédié précédemment	1262040	
Brûlé	669	1268345
Stock en mains et à bord		141440

TABAC.—La demande a eu quelque façon cédé depuis notre rapport de mardi soir, mais il s'est fait beaucoup d'affaires. Les ventes ont embrassé 415 boucauts de l'article, savoir: 160, 169, 88, 68 et 30, le tout à des conditions privées, ce qui a porté le montant des ventes de la semaine à 1155 boucauts pris en majeure partie pour l'Italie. Nous cotons le lugs 5¼ à 6¾ c, low leaf low leaf 6¾ à 7¼, medium leaf 7¼ à 8, good leaf 8 à 8¼ c, fin. 8¾ à 9 et 10 c la livre.

SUCRE—Arrivé ici 334 boucauts de sucre. La demande est active et les stocks sous les hangards et au débarcadère se vendent. En ce moment nous cotons comme suit: Infér. 6½ à 7¼ c, commun 8 — à 9 c, bon commun — low fair — à — c, fair — à — c, good fair 9½ à 9¾ cents, fully fair 10¼ à 10¾ c, prime 11 à 11¼, choix — à — jaune clarifié 12¾ à 13c, blanc 13¼ à 13¾ c la livre.

MELASSE—Reçu aujourd'hui 175 barils le stock est faible et la demande bonne; l'article se vend à 35 à 30c pr la commune fermentée, 35 à 45 c pour la bonne prime fermentée, fermentée de choix 52½ recuite sur plantation 30 à 50 cts. La recuite des raffineries de la ville se vend à 30 à 60 cts; golden syrup 90 c à $1 le gallon.

FARINE—Le stock de farine est faible et le marché ferme, bien qu'il n'y ait pas beaucoup de mouvements. La superfine et la double extra sont rares et en demande, la première à $6 25 et la dernière à $6 75 le baril. Il s'est vendu aujourd'hui 3000 barils de l'article, dont 250, 250, 300 et 500 barils de triple extra à $7 25; 150 et 300 barils d'extra de choix à $8; 100 et 100 de à $8 12½, 50, 75 et 100 de à $8 75 le baril et 250 de triple extra à des conditions privées.

MAIS—Le marché est calme et le stock rond; demande modérée; vente aujourd'hui de 3500 sacs, dont 500 de jaune ordinaire en grands sacs à 65 c, 200 de jaune et 800 de mélangé à 70 c, 700 de blanc à 71 cts 200 et 700 do à 72 c et 50 do blanc en sacs de Dundee à 75 c le boisseau.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1871.

Arrivé, dans la semaine—[illegible] boeufs du Texas, 732 veaux et vaches [illegible], 19 cochons, [illegible] moutons, 15 vaches à lait.

Vendu—[illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux et vaches d'un an, 971 cochons, 1380 moutons, 10 vaches à lait.

A vendre — 1111 boeufs du Texas, 186 cochons, 91 moutons, 12 vaches à lait.

[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi, 13 mai 1871.

MIGNON,

Opéra [illegible] actes d'Ambroise Thomas.

DIMANCHE, 14—Bénéfice de M. VALLEE, Régisseur-Général, HERNION.

LUNDI, 15—Bénéfice des messieurs et dames des Choeurs, LE PROPHÈTE.

M. E. DUCATEL.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et le spectacle commencera à 7 1/2 heures précises. Le Bureau de location est ouvert tous les jours de 8 heures A. M. à 4 heures P. M.

SALLE DE L'OPERA.

Tableaux et Bal, 17 Mai,

SOUS LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES DAMES DE LA LOUISIANE.

La recette est destinée à TERMINER LE TOMBEAU DES CONFÉDÉRÉS, dans le Cimetière de Greenwood, à continuer à secourir les veuves et les orphelins des soldats, du Sud, et à acheter des jambes et des bras artificiels pour les invalides [illegible].

Voici la liste des dames patronnesses:

Gén et Mme Hood	Gén et Mme Taylor
Gén et Mme Henry	Gén et Mme Buckner
Gén et Mme Gibson	Gén et Mme Hays
M et Mme T Adams	M et Mme Stauffer
M et Mme Kohn	M et Mme W Pike
M et Mme A Baker	M et Mme Breaux
M et Mme S Smith	M et Mme A Smith
Dr et Mme Stone	M et Mme Lawrason
M et Mme Wolf	M et Mme Payne
Col et Mme Gamer	Maj et Mme Cacey
Col et Mme Race	M et Mme J Davidson
M et Mme H O Merton	M et Mme Bell
M et Mme B Hunt	M et Mme Hawed
M et Mme J G Gaines	M et Mme H Connor
M et Mme Lacey	M et Mme Génères
M et Mme H Smith	Maj et Mme Austin
M et Mme J Butts	M et Mme C Miltenberger
M et Mme A Peel	M et Mme Jules Blanc
M et Mme Leverich	M et Mme C E Leverich
Capt et Mme Fenner	Dr et Mme Scott
Dr et Mme Prin	Col et Mme J R Purvis
M et Mme Dugan	M et Mme Strong
M et Mme J Bartley	M et Mme T Lee Shute
M et Mme E A Bridge	M et Mme Wright
Mme Yalett	Mme Wallace
Mme J Watt	Mme J Hewitt
M Paul Tulane	M Tompkins
M Geddes	M H F Ogden

Comité de Réception:

Gén Beauregard	M Freleau
Gén C M Wilcox	M Thompkins
Col G W Race	Dr Crawcour
M Crickard	Maj Austin
M G S Lacey	M Theo Shute
M Musson	M Adam Giffen
M Wm Bell	M Alex Peel
M E A Tyler	Maj Douglass West
M C E Leverich	Col W Vincent
Capt Fenner	Maj Kmack

Comité du Bal.

Gén Gibson

M Cartwright Eustace	M G Norton
M F Morehead	M Anatol Violett
M A Leverich	M P Labenisse
M J Lallande	M Newton Buckner
M H Kernochaw	M E Miltenberger
M F Kelly	M D Blanchard
M Taylor Denegre	M Gustave Kohn
M J Mather	M W Pinckard
M N Wallace	M Thad Smith
M C Barrière	Col Hill

Loges réservées à vendre chez E A. Tyler. Billets à vendre chez tous les principaux bijoutiers et libraires. 12 mai—4

THEATRE DE L'OPERA.

Grands Tableaux et Bal

DONNÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES DAMES DE LA LOUISIANE, LE 17 DU COURANT,

—AU—

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Les loges réservées des Premières et les places de toutes les autres parties de la salle se vendent chez M. E. A. Tyler, rue du Canal. 10 mai—5

THEATRE DE L'OPERA.

JEUDI, 18 MAI 1871.

Représentation Extraordinaire

Au Bénéfice de l'Association des Artistes Dramatiques de France,

DONNÉE PAR

LES ARTISTES DE L'OPÉRA,

Avec le concours de Madame Uranie Cambier,

— Sous le patronage de —

TOUS LES AMIS DE LA FRANCE,

— Et du —

Comité spécial suivant:

MM. D. A. Chaffraix, président, C. Cavaroc, A. Carrière, M. A. de Lizardi, Ver. Maignan, F. Limet, F. Laborde, J. Aldigé, E. Peychaud, F. Gueydan, Docteur Touatre, Wals, Emile Reynès, J. B. Camors. F. Barrière, J. Passama-Domenech.

1o. Ouverture et 2me acte de MIGNON, au 2e tableau. Décor nouveau de M. Philastre.

2o. 2me acte (trio et final) de GUILLAUME TELL.

3o. PAS DES BOUQUETS, Divertissement.

4o. 2me acte de CHARLES VI.

5o. 3me acte (acte du jardin) de FAUST.

Académie de Musique.

Spalding, Bidwell & McDonough, propr.

Grande attraction pour la dernière semaine des représentations de la saison. Et la troupe de Comédiens de Chas. Wyndham.

SUCCESSION DE PIÈCES NOUVELLES ET BRILLANTES.

Lundi 8, et Mardi 9 Mai,

Pour la première fois à la Nouvelle-Orléans, la gracieuse comédie de Robertson,

HOME!

Précédée de la pièce bouffonne Trying It on!

Mercredi, 10 mai—La charmante comédie de ROSINE, or, the WIFE OF TWO HUSBANDS, et la farce de TRYING IT ON.

Jeudi, 11 mai—Pour la dernière fois, la brillante comédie d'Albery, TWO ROSES.

Vendredi et Samedi, 12 et 13 mai—Le drame de Watts Phillip, CAMILLE'S HUSBAND. Samedi, à midi—(Dernière matinée fashionable). HOME et TRYING IT ON.

Dimanche, 14 mai—Représentation d'adieu—THE LANCERS et ROSINE. 7 mai

GRAND BAL PARE

DONNÉ PAR

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, A la salle de l'Opéra, le Samedi, 27 mai 1871.

Le bénéfice du bal sera divisé entre les victimes de la guerre en France et la Caisse de Secours de la Société.

DIRECTEURS:

J. Girod,	J. Besse,
F. Tujague,	G. Andrieu,
A. Rochereau,	F. Andrieu,
F. Limet,	Dr J. Touatre,
C. T. Dugazon,	Dr Escousse,
E. Merilh,	M. Godchaux,
P. Crabites,	E. B. Levy,
L. Monlor,	F. P. Chabert,
J. Leblanc,	L. E. Marchand,
L. Reyne,	J. Dessus,
A. Dudoussat,	E. Odinet,
E. Masson,	C. Barès,
J. Lion,	J. Poupé,
J. Israel,	P. Dupuy,
T. Gollain,	P. Castaing,
F. Braquet,	E. Magendie,
U. Sahuque,	E. Dagnaud,
A. Lacrampe,	H. Montreuil,
C. Fos,	G. Caunbon,
E. Latreyte,	J. Bouche,
J. Baudain,	G. Villeneuve,
L. Lévêque,	M. Borie,
A. Walts,	C. Toppino,
L. Menard,	A. Casaubon,
J. E. Merilh,	A. Dosseau.

Prix du billet......... $2

On pourra se procurer des billets chez tous les directeurs du bal et dans les principaux magasins de la ville.

Les demandes d'invitation pour Dames devront être adressées à la Direction du Bal laquelle se réunira, les lundis et vendredis de chaque semaine.

La buvette et le buffet seront vendus par voie d'encan, à l'Asile de la Société, le lundi 22 courant, à 7 heures du soir.

J. E. MERILH, Secrétaire.

7 mai

Grand Barbecue et Fête,

— DONNÉS PAR LE —

GRAND CONCLAVE des S.W.M.

— AUX —

FAIR GROUNDS,

— LE —

DIMANCHE, 14 MAI 1871.

A cette occasion, les grands exercices militaires de la deuxième brigade de la Louisiane auront lieu.

PROGRAMME.

1. Pour la compagnie de la deuxième brigade de la Louisiane faisant le mieux l'exercice—concurrence entre dix compagnies ou davantage—Prix, $250 en or.

2. Si cinq compagnies ou moins de dix concourent, $100 en or. Les exercices se composeront du "Manuel des Armes" et des "Evolutions par compagnies," suivant les tactiques que les compagnies suivent actuellement. Les juges seront choisis par les officiers commandants de compagnies. Aucune compagnie ne devra avoir moins de trente hommes.

3. Une belle médaille en or est offerte pour le meilleur tir à la cible par trois des meilleurs tireurs de chaque compagnie de la brigade. Tous les tireurs devront se servir du même fusil.

4. Un prix d'une médaille en or pour le meilleur tir. Les Clubs suivants concourront: Turner, Schutzen Section, Tiro al Bersaglio et Schweitzer Schutzen. Chaque Club se servira de sa fusil.

5. Une médaille "Champion" que se disputeront les membres victorieux de la Brigade Louisianaise et des susdits Clubs de carabiniers.

6. Course de ponies, d'un mille. Aucun pony ne devra avoir plus de 14 mains et demie. Prix, une belle bride.

7. Course de buggies, d'un mille. Prix, un beau fouet.

8. Un grand combat de coqs aura lieu dans l'arène à 4 heures P. M., entre les coqs de l'Alabama et ceux de la Louisiane, pour un prix de $500.

9. Course d'un mille pour tous les chevaux. Prix, une belle selle. Les entrées devront être annoncées à M. Jules F. Santini, au No 17 de la rue Royale.

Le corps de musiciens — "Silver Cornet Band" — de Frank Fortune a été engagé pour la circonstance.

Les booths se vendront, aux Fair Grounds, le 7 mai, à 11 heures, par Wm De Lacy.

Prix du billet, 50 cents. Les enfants, gratis.

Les portes s'ouvriront à midi.

29 avril—7 mai au 14

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU

TRICOU & BOISSEAU

88 - - Common St. - - 88

ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de—

CHAPEAUX feutre et laine, pour hommes et enfants,

CHAPEAUX paille et Campêche,

CHAPEAUX pour Semmes et enfants

11 mars—6m

A. COUTIN.

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR,

50......RUE DES MAGASINS......50

Nouvelle-Orléans.

Spécialité de Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de choix. 16 avril—3m

AVIS DE LIQUIDATION.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, [illegible] avril.

Conformément à une [illegible] des actionnaires [illegible] tenue le mercredi, 12 avril 1871, après avis dûment publié—avis est donné à tous que cela peut concerner, conformément à une résolution de la Direction, adoptée le 14 du courant, que l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans est en liquidation [illegible] Messieurs Jules Aldigé et D. Bouligny, commissaires [illegible] de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.

AVIS.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Capital..........$1,000,000

L'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, [illegible] des lois de l'Etat de la Louisiane, est prête à [illegible] les risques d'incendie, de fleuve et de rivière. [illegible] Bureau: No 51 du Passage de la Bourse.

G. LANAUX, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 22 avril 1871.

Directeurs:

CHARLES CAVAROC, Président,

Charles de Buyter,	U. Marinoni,
Augustus Reichard,	A. Poincy,
Léon Haas, Jr.,	Ant. Lanata,
E. F. Mioton,	William Agar,
S. Cambon,	Jean Egle,

F. E. Bernard.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce quinzième jour du mois d'avril de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-onze, et la quatre-vingt-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, [illegible]

[illegible]

NOMS.	ACTIONS.	NOMS.	ACTIONS.
C. Cavaroc	[illegible]	Seignouret Frères	[illegible]
Frank Haas & Co	[illegible]	Leon Haas, Jr	[illegible]
H. F. Given	[illegible]	A. Thibaut	[illegible]
Lehman, Newgass & Co	[illegible]	Benjamin Newgass	[illegible]
Hartwell, Chambers & Nedberry	[illegible]	E. T. Walshe	[illegible]
Juan Garcia y Mora	[illegible]	Charles de Buyter	[illegible]
S. Cambon	[illegible]	H. Loeb & Co	[illegible]

[illegible]

CHARTE

DE

L'Association d'Assurance

DE LA NLLE-ORLEANS,

Amendée par la loi du 1er décembre 1870, faisant partie de l'acte qui précède par référence.

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

Le capital de cette Société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilége de le porter à un million de piastres, divisées en actions de cent piastres [illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

CHAS. CAVAROC, CHAS. DE BUYTER, LEON HAAS, Jr., E. F. MIOTON, W. AGAR, S. CAMBON, U. MARINONI, ANT. POINCY, A. LANATA, F. E. BERNARD, JEAN EGLE.

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

Charles Kerr.

ARTICLE XIV.

Quiconque s'assurera dans cette Compagnie aura droit à la diminution des ou remboursement du montant que les Directeurs pourront fixer [illegible]

Toutes les primes devront être payées au comptant, sous les règlements que pourront adopter les Directeurs.

ARTICLE XV.

[illegible]

L'original est signé:

NOMS.	ACTIONS.	NOMS.	ACTIONS.
R. M. Davis	[illegible]	A. Socola	[illegible]
S. Cambon	[illegible]	M. Berwin	[illegible]
F. Jaufroid	[illegible]	R. Dumestre	[illegible]
[illegible]	[illegible]	J. B. Bebri	[illegible]
Joseph David	[illegible]	Charles Kerr	[illegible]
M. Dragovich	[illegible]	[illegible]	[illegible]
V. Barbaeva	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ernest Fruget	[illegible]	Fran. Rancho	[illegible]
E. Schumacher	[illegible]	A. Mahier	[illegible]
Joseph Mimi	[illegible]	F. Fontenaur	[illegible]
J. H. Monnot	[illegible]	Et autres	

ANDRE DORIOCOURT, Jr., } témoins.
CHARLES P. CLAIBORNE, }

ANT. DORIOCOURT, Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui est dûment déposé et enregistré en mon étude.

[illegible]

ANT. DORIOCOURT, notaire public.

Je, soussigné, Annotateur des hypothèques dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie [illegible]

C. DARCANTEL, député.

19 avril—8m—17 prossc—3fois

G. LE GARDEUR Jr., Notaire Public.

[illegible]

C. DARCANTEL, Député.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1870.

[illegible]

G. DARCANTEL, Député.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS. — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

PARDEVANT moi, Antoine Doriocourt, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse d'Orléans et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible]

ARTICLE I.

Cette Corporation sera connue et désignée sous le nom de "COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS" [illegible]

ARTICLE II.

Cette Corporation est formée pour une période de vingt-cinq ans à dater du jour de l'enregistrement [illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Urbain Thomas [illegible] Bernard Nanfré et Chas. Wm Bradbury.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,[illegible]—En vertu d'un [illegible] de vente [illegible] adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] je procèderai, le SAMEDI, treize de mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, rue Jolie entre celles des Magasins et Foucher, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Christian Ronallo et autres suivant acte au rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 29 septembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Le plan de la propriété est exposé à la Bourse.

Conditions—[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dev—17—mai 2,6,9,13

EMILE REBEL vs. ROBERT MURPHY. LE MEME vs. LE MEME.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 22,581 et 22,582—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procèderai le SAMEDI, vingt mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

SIX TERRAINS situés dans la ville de Belleville, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

15 avril—29 27—mai 6,13,20

VENTES JUDICIAIRES.

F. GORDON vs JOHN GAZIN.

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 7,586—En vertu d'un writ de fieri facias, [illegible] je procèderai, le LUNDI, [illegible]

Un terrain situé au faubourg Tréme, dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mai—12,19,26—2 juin

WILSON JOHNSON vs THEODORE HENRY.

COUR DE PAROISSE, Paroisse de Jefferson.—No 4[illegible]—En vertu d'un ordre [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

HENRY SCHMIDT vs ROBERT MURPHY.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1,266—En vertu [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GEORGE ULLMAYER vs ROBERT FLYNN.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 25,116—En vertu d'un writ [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

L'Etat de la Louisiane.

Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.

Je certifie par les présentes que le huitième jour de mai 1871, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes ci-après suivants, savoir: No [illegible] SARAH NEWBORN contre JOSIAH NEWBORN, son mari.—Sur motion de Hoppin et Kieinpeter, avocats de la demanderesse, et sur production de preuves appuyant la demande, et la loi et les preuves étant en sa faveur—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut inscrit, dans cette affaire, le 1er mars 1871, soit confirmé et rendu définitif; qu'il y ait conséquemment jugement en faveur de la demanderesse, Sarah Newborn, et contre le défendeur, Josiah Newborn, son mari, décrétant une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre eux, et une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari; qu'elle ait seule le contrôle et la direction de ses biens paraphernaux et de ses propres affaires; qu'elle recouvre, du dit défendeur, la somme de cent vingt-cinq piastres en or, avec intérêt légal sur la dite somme, de la demande judiciaire, savoir, le 24 février 1871, à parfait paiement, et les frais du procès—avec hypothèque et le privilége que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 8 mars 1871.

Signé le 15 mars 1871.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-onze et la [illegible] année de l'indépendance des Etats-Unis.

PHILIP POWER Jr., Député-Greffier.

8 avril—[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,

Coin Chartres et Customhouse [illegible]

[illegible]

PRESERVEZ VOS DENTS,

J. S. CRUMBAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE,

126, Canal [illegible]

INFORME le public qu'il continue [illegible]

[illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. GEO. MERRILLES [illegible]

[illegible]

La Compagnie d'ASSURANCE DE L'UNION vs JOSEPH DAYNOODT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai, le LUNDI, vingt-deux mai 1871, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Joseph Daynoodt [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. E. Castendick vs. F. Siewertsen.

COUR DE LA DEUXIEME JUSTICE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans—No 11,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, vingt-deux mai 1871, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mai—[illegible]

Witherspoon Moss & Co. vs. C. R. Moter & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 mai 1871, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, vingt-deux mai 1871, à 10 heures du matin A. M., aux presses [illegible] à l'angle des rues du Canal et Claiborne [illegible]

Sept (7) balles de Coton,

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mai—[illegible]

J. CAZAUX, M. VERGNOLE,

CAZAUX & VERGNOLE,

73......VIEILLE-LEVEE......73

MAISON FONDÉE EN 1861.

IMPORTATION DIRECTE.

VINS rouges et blancs, Absinthe, Kirsh, Vermouth, Cordiaux et Liqueurs, [illegible]

V. BIRI,

[illegible] WILLOWWARE.

[illegible]

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER,

[illegible] IMPORTATEUR DE [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO.,

Aux Nos. 62 et 64 de la rue de la [illegible].

Samedi, 13 mai, à 10 heures,

300 lots Habillements [illegible]

300 Malles et Valises de [illegible]

300 lots Lingerie de [illegible]

100 douz. Chapeaux [illegible] et paille.

— Et —

[illegible]

Mardi, 16 mai, à 10 heures,

NATTES DE CHINE! NATTES DE CHINE!

500 rouleaux Nattes de Chine—[illegible] blanches, rouges, [illegible] 11 mai

PAR O. VALETON.

250 futailles de Bière, de Youngers

Dans le Magasin de la Douane.

PAR O. VALETON, Encanteur—SAMEDI, 13 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin No 64, rue Natchez, [illegible]

250 futailles bière pâle, de Youngers, importées par le navire Emily Augusta, de Liverpool, [illegible]

Cette bière sera vendue garantie [illegible]

Conditions—Jusqu'à $100, comptant; [illegible] 12 mai

O. VALETON,

ENCANTEUR.

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaules, lard, porc, graisse, beurre, huile, savon, vins de toutes qualités, fromage, amidon, clous, riz, etc. 7 sept—1m

PAR C. E. GIRARDEY & Cie.

BONNE AFFAIRE.

Ferme-Modèle et Résidence d'été,

SITUÉE SUR LA RIVIÈRE TCHEFUNCTÉ, dans les environs immédiats de Madisonville, ayant un bon nombre d'animaux et d'ustensiles et en pleine culture.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.—Bureau: No. 17, Exchange Place.—SAMEDI, 3 juin 1871, à midi, il sera vendu en vente publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible]

Cette belle Ferme et Résidence d'été, bien connue comme propriété de M. A. Carrière, [illegible] située dans la paroisse de St. Tammany, [illegible] Madisonville, [illegible]

Cette terre de choix est d'une étendue d'environ trois cents arpents, et le sol est cultivé. Il y a [illegible] la moitié est cultivée et une bonne partie est plantée en légumes. Le tout est entouré. Il s'y trouve d'excellents pâturages pour les animaux, un beau wharf est placé sur la rivière. Ensemble avec un stock de mules, vaches et volailles.

— Ensemble avec —

La jolie RÉSIDENCE [illegible]

[illegible]

La résidence est entièrement meublée et contient tout ce qui peut être nécessaire à une famille.

Ensemble, une quantité de provisions, de vieux vins, [illegible]

Le steamer "Camelia" est le paquebot régulier qui fait journellement les voyages de Madisonville.

Les personnes qui désireraient faire l'acquisition d'un lieu de retraite pour l'été, où l'on trouve charme et salubrité, terre suffisante pour cultiver un grand et avec profit, [illegible] feront bien de venir examiner cette propriété.

CONDITIONS—Moitié comptant et la balance à un et deux ans, en billets portant hypothèque sur la propriété et huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement final. L'acquéreur devra payer tous les frais d'avocat. La résidence et la police [illegible]

L'acte de vente avec les timbres du Revenu des Etats-Unis [illegible] Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible] mai

Belle Propriété, solidement construite, dans le Deuxième District.

Au coin des rues Quartier et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY & Co—Bureau: No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 27 mai 1871, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

La belle et agréable maison, à étage et à mansarde, [illegible] située au coin des rues Quartier et Bourgogne, [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, cargaisons, meubles, etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES à la Rotonde, trois fois par semaine: le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Les personnes désirant disposer de leurs meubles [illegible] avant le jour de la vente. [illegible]

Nouveau Magasin

—DE—

QUINCAILLERIE,

239, Rue Vieille-Levée, 239,

ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

Les entrepreneurs et ouvriers sont invités à examiner le STOCK parfaitement ASSORTI de ce magasin qui se compose des articles suivants—PENTURES, COUPLETS, SERRURES, VIS CROCHETS, CLOUS, CADENAS, LIMES, SCIES et EGOINES, EQUAIRES, CISEAUX à charpentiers et menuisiers, HACHES, CASSETETES, VRILLES, TARRIERES, SOUFLETS de forge, ENCLUMES, MEULES et MONTURES.

—Aussi—

FOURNITURES de ménage et BATTERIES DE CUISINE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE, &c., &c.

Le public est invité à examiner l'assortiment et à venir constater la MODICITÉ DES PRIX. Le magasin est sous la direction de M. O. SEICHNAYDRE, qui s'est fait si avantageusement connaître dans la maison Pollé.

1 avril—1m.

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires ET EXPEDITEURS,

—ET—

Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.

—Seulement—

Agents pour la vente du célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

No 1......Rue des Magasins......No 1

Ils font des avances libérales sur les consignations. [illegible]

Médicaments.

Pilules Cathartiques d'Ayer.

Médicament laxatif.

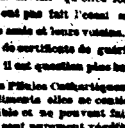

Il n'est peut-être pas de remède dont on ait autant besoin qu'un remède cathartique; il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que les pilules, purgatif qui agit doucement mais efficacement. Ceux qui en ont fait l'essai savent qu'elles les ont guéris, ceux qui n'en ont pas fait l'essai savent qu'elles ont guéri leurs amis et leurs voisins. Nous avons des paniers de certificats de guérisons telles que celles dont il est question plus bas.

Les Pilules Cathartiques se prennent dans tous les aliments elles ne contiennent aucune drogue nuisible et ne peuvent faire de mal à personne; elles sont purement végétales.

Elles purifient le sang, nettoient l'estomac, les intestins, le foie et les autres organes et préviennent les désordres qui causent naissance aux maladies.

Elles guérissent (ainsi qu'on le verra par l'enveloppe) de

La dyspepsie, l'indigestion, la langueur et excitent l'appétit. Il faut en prendre modérément.

Elles guérissent de la maladie de foie, des maux de tête bilieux, de la migraine, des coliques bilieuses et des fièvres bilieuses.

De la dyssenterie et de la diarrhée, (une seule dose suffit);

Des rhumatismes, de la goutte, de la gravelle, des palpitations de coeur, des douleurs au côté, au dos et à l'épaule.

De l'hydropisie et des enflures hydropiques (dans les formes et fréquemment).

De la suppression (il faut en prendre une forte dose).

Une ou deux de ces pilules aident la digestion et débarrassent l'estomac.

Une dose prise de temps en temps stimule l'estomac et les intestins, rend l'appétit et fortifie le système. Il arrive souvent qu'une personne qui se porte assez bien se sent beaucoup mieux après en avoir pris une dose, à cause de leur influence bienfaisante sur les organes de la digestion.

Par J. C. AYER & Co., Chimistes, A Lowell, Mass. E.-U. d'Amérique.

1er mars—

SUCRES-MELASSES.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, [illegible]

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'Habitation.

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts

A. THOMSON & CO., No 43 de la rue Tchoupitoulas.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve,

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Pour clore des consignations.

PAR E. ROGER & CO.—E. Roger, Encanteur—SAMEDI, 13 mai, il sera vendu, à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 6, rue de la Vieille Levée— 400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, afin de clore des consignations.

Conditions à la vente. 12 mai

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises sèches, Lignes à pêcher, Aiguilles, Bonneteries, etc—sans réserve, étant la balance d'un magasin de campagne.

PAR JOS. N. ROBERT, Encanteur—Salle d'encan, No. 44, rue Vieille-Levée—Aujourd'hui, SAMEDI, 13 mai, il sera vendu, à 10 heures à sa salle d'encan—

60 lots marchandises sèches, merceries, lignes à pêcher, bonneteries, linge fait, chapeaux. Le tout sans réserve, pour clore une consignation.

Conditions—Comptant sur livraison. 13 mai

PAR S. GUINAULT.

Vente positive, à l'enchère publique, sans réserve, pour partage et liquidation.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, en coin du Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 mai 1871, à midi, à la Bourse d'Encan Royale (ancienne Banque de la Louisiane), encoignure des rues Royale et Conti, il sera vendu, à l'enchère publique, sans réserve ni limite—

1o—Il terrains situés dans le Troisième District sur l'îlet No [illegible] compris entre l'Avenue Lafayette, les rues Cédale, Libéraux et Port.

2o—Il terrains situés dans le même District, dans l'îlet No 23, compris entre les rues Chéberne, Port, Prosper et St Ferdinand.

3o—Un magnifique îlet de terre, situé dans le même district, désigné par le No 24, subdivisé en 24 terrains et compris entre les rues Champs Elysées, Almonaster, Français et Agriculture.

Aussi—5 Cinq actions du Carondelet Canal & Navigation C.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilége de vendeur et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir le pacte de "non aliénando" et la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant F. C. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7mai

PAR B. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY.—B. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, le SAMEDI, 13 mai, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles,

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressort, tables de centre à dessus de marbre, tapis à planches, carreaux, [illegible], batterie de cuisine, etc.—Le ménage de plusieurs maisons bien garnies.

— Egalement —

Une grande facture de lits de sangle, chaises à siége en bois et paille. 13mars—

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T. HOWARD.............Président

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

25,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE 6,

Tirage le SAMEDI, 27 mai 1871, à la Nlle-Orléans.

HOWARD, SIMMONS & Co..........Contracteurs

—PLAN—

25,000 billets—Prix du billet : $10 seulement

[illegible]

Les payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,

Boîte Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Feutre d'Irlande à Toits.

Contractants pour les Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Datés des patentes—24 octobre 1866 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS, (Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls inventeurs et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre minces, feutre à orgue, etc., etc., Fabrique de la rue Lagan, à Belfast, et No 11 et 21 Billiter Street, Londres.

Cette nouvelle préparation est enduite, et est prête pour agir à le toit de suite. [illegible]

[illegible]

J. G. LINGHAM & Co. agents. [illegible] No 5 de la rue Carondelet

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 11,

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et toutes espèces de vins de choix.

Les Soupers, Diners, Repas de Noces, etc, y sont servis avec célérité. — Il y a des salons particuliers pour Dames. Des chambres élégamment meublées [illegible] par jour et par mois. [illegible] 1er mai—

F. Curet,

764 et 766 Broadway, New York,

A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé ses prix comme suit: $3 par jour. Cet hôtel est situé dans la meilleure partie de la ville et chacun sait combien les chambres et la nourriture sont soignées. 6mars—1m

FONDERIE DE LEEDS

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts à fournir par le bas prix, les MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à four, des Grilles à exécuter toutes sortes de travaux de fonderie, bateaux à vapeur et travaux de fonderie pour le Sud. [illegible]

MILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS.

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.

Importateurs d'amandes français, d'amandes, de figues, de pièces d'artifice, etc.

seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE, Nos 60 et 62 Vieille-Levée.

1er mai—1an Allée de Bourbon

SUCRE ET MELASSE.

A. WILLOZ.

Raffinerie Star de Sucre—Nos 24 et 26 de la rue Pelican.

Sucre de la Louisiane—Golden Syrup, Mélasse et Sirop de [illegible] de la Louisiane, [illegible] Mer les raffinés [illegible] Nos 24 et 26 de la rue Pelican. [illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

LES soussignés ont constamment les célèbres marques qu'ils vendent en lots au gré des acheteurs.

MAGNOLIA de D. N. PIKE, "White Wheat." ROSE CHIEF [illegible], "Ohio Belle."

[illegible] Un fort stock de WHISKIES BOURBON et RYE (Seigle) pure, du Kentucky et de la Pennsylvanie.

DEVAN, MASON & CO., Aux Nos 111 et 113 de la rue Poydras.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire

DE

STERN.

POUR économiser la main d'oeuvre et avoir de récoltes abondantes.

Employez

LES CÉLÈBRES ENGRAIS,

Le Superphosphate d'Os

OU

L'Os pulvérisé de STERN,

(GAWBONE SUPERPHOSPHATE),

Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans [illegible] près le Canal Marigny.

Bureau, No 18 de la rue de Chartres.

On y trouvera constamment de tout assortiment de tous les degrés, de l'acide sulphurique et de l'huile de pied de boeuf. 14 Nov—1m

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The [illegible] Company), [illegible]

[illegible]

S. D. GULLETT [illegible]

[illegible]